

ECHO

FGTB

La lettre d'information des services d'études
de la FGTB et des Interrégionales
ne paraît pas en juillet et août

E.R: Estelle Ceulemans • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 05, mai 2013

■ Economie

Les prix de l'énergie, enfin gelés
Plan pluriannuel d'investissement
de la SNCB : débat au CCE

■ Entreprises

Les travailleurs belges souffrent
de technostress

■ Politique sociale

Travailler plus longtemps? Oui,
mais pas pour tous...
Financement des soins de santé:
plus transparent et plus régulier

■ Ombuds social

Un contrat de travail établi dans
une autre langue est-il valable
en Communauté flamande?

■ Echo région Bruxelles

Bruxelles en transition!

■ Echo région Wallonie

Parcours d'accueil des primo-
arrivants en Wallonie

■ Echo région Flandre

Lutte contre le chômage des jeunes:
quelles nouvelles mesures?

■ Relations Internationales

Bangladesh: souscrivez, vous
aussi, aux différentes actions

www.fgtb.be

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou
par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse
ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abvv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het
Nederlands www.abvv.be/publicaties

Travailler plus longtemps coûte plus cher

Nos pensions et fins de carrière restent sous les projecteurs. La dernière nouveauté du ministre des Pensions, Alexander DE CROO, est la mise sur pied d'une commission d'experts pour la réforme des pensions 2020-2040. 12 experts doivent mettre des propositions sur la table d'ici 2014. On peut parier qu'ils suggéreront de travailler plus longtemps!

Les partenaires sociaux ne sont pas impliqués dans cette commission d'experts. Pourtant, c'est nous qui gérons le système et c'est bien de nous, travailleurs, dont il s'agit.

Il est à prévoir que le rapport des experts servira, dans l'opinion publique, à renforcer le plaidoyer pour retarder l'âge de la pension. Les conclusions seront également utilisées dans le cadre des élections et ensuite lors des négociations gouvernementales.

Le comité d'étude sur le vieillissement a pourtant déjà reconnu que le fait de travailler plus longtemps ne contribuait pas à réduire le coût du vieillissement. En lisant bien le rapport sur le vieillissement, on remarque que le relèvement de l'âge de la pension pour tous les régimes de pension rapporte en tout et pour tout 0,1% du PIB. On n'économise qu'au niveau des pensions des travailleurs du secteur privé. Chez les indépendants, les pensions coûteront plus à terme (+0,5%), et dans la fonction publique ce pourcentage passe à +3,7%. Si travailler plus longtemps reporte temporairement les dépenses de pension, celles-ci seront plus élevées dans le futur puisque la carrière aura été plus longue.

En outre, la réforme (ou plutôt le renforcement des conditions) des prépensions ne constitue pas une économie. Au contraire, elle coûte plus cher! D'une part, moins de prépensionnés ne signifie pas plus de personnes actives, mais un glissement dans la sécurité sociale. En 2011, on comptait 120.000 prépensionnés. Suite aux mesures prises, leur nombre tombera à 99.000 d'ici 2016. Cette diminution de 20.000 unités est compensée par 7.000 chômeurs âgés supplémentaires, 52.000 invalides supplémentaires de plus de 50 ans et 41.000 personnes âgées en incapacité de travail. D'autre part, les chômeurs sont nettement plus chers pour la sécurité sociale et la collectivité que les prépensionnés. En effet, l'employeur paie une partie de la prépension et les retenues sociales sont reversées à la sécu. Pourquoi la droite plaide-t-elle pour le démantèlement de la prépension? Par méconnaissance? Non évidemment, mais plutôt pour faire porter une partie du coût du licenciement par la collectivité (au lieu de la faire supporter par l'employeur). Enfin, le démantèlement de la prépension ne favorise pas automatiquement l'emploi des travailleurs âgés. Les 'chômeurs avec complément d'entreprise' doivent tout autant chercher un emploi que les chômeurs âgés.

Pour la droite, il est aussi nettement plus intéressant d'avoir une importante réserve de main d'œuvre. En allongeant la condition de carrière, le groupe de chômeurs est maintenu. Ou, comme Pieter Timmermans le disait dans Job@: "une fois que nous serons sortis de la crise, la demande de travail augmentera. Si la disponibilité de main d'œuvre n'a pas augmenté, les salaires augmenteront – suite à la loi de l'offre et de la demande. C'est pourquoi, il convient de prendre des mesures à temps." Eurostat vient de publier que le chômage des jeunes en Belgique est dangereusement élevé et augmente à chaque nouvelle mesure. Il est insensé d'obliger les travailleurs à rester plus longtemps actifs alors que 61.000 jeunes sont sans emploi. Il faut leur donner des perspectives d'avenir!

Journée de la justice fiscale

Le vendredi 31 mai 2013, le Réseau pour La Justice Fiscale (RJF) et le Financieel Actie Netwerk (FAN) organisent pour la troisième fois la journée de la justice fiscale «Tax Justice Day». Depuis leur création, la FGTB/ABVV en est membre.

Pourquoi une journée pour la justice fiscale?

Pricewaterhouse Coopers (PwC), un bureau international d'expertise comptable et de conseil fiscal, calcule chaque année la date du Tax Freedom Day: le jour de l'année où le travailleur belge s'est acquitté de toutes ses obligations fiscales. L'idée sous-jacente est que ce n'est que le lendemain qu'il commence à travailler pour lui-même.

Le Tax Justice Day du RJF veut répondre à cette journée en insistant sur l'importance des impôts qui permettent à l'Etat de récolter les moyens nécessaires pour financer les services collectifs, destinés à tous les citoyens.

Le RJF et le FAN estiment que le message de PwC est populiste et simpliste. Leur calcul reflète sans nuances la pression fiscale, car il passe sous silence la répartition inégale de la pression fiscale entre travailleurs, sociétés et grosses fortunes.

La Belgique, paradis fiscal

Le secret bancaire qui maintient l'inégalité fiscale et le fait que notre pays n'a pas instauré un cadastre des fortunes font de la Belgique un paradis fiscal. C'est la raison pour laquelle le thème choisi pour cette troisième journée est «La Belgique, paradis fiscal.»

Le 31 mai, des tracts seront distribués dans plusieurs gares et un rassemblement est prévu dans le Parc de Bruxelles à 11 heures.

ECONOMIE

Les prix de l'énergie, enfin gelés

Début mai, l'Observatoire des prix et la Banque nationale présentaient leur rapport annuel concernant l'évolution des prix en 2012 au Conseil central de l'économie. Deux points frappants : le ralentissement de l'inflation et l'augmentation des prix des denrées alimentaires.

Le ralentissement de l'inflation

Depuis six mois, l'inflation belge ralentit fortement (par rapport au niveau des trois pays voisins). Ce tassement s'explique en grande partie par la stabilisation des prix de l'énergie. L'énergie n'est plus le principal facteur qui contribue à l'apparition de l'inflation, ce rôle est désormais repris par les denrées alimentaires et les services. Alors que le composant énergie augmentait encore de 11% en 2011, celui-ci a diminué à 6% en 2012. Une évolution quasi identique à celle de nos pays voisins.

Durant des années, la FGTB a attiré l'attention du gouvernement sur l'augmentation rapide des prix de l'énergie. Enfin, ce dernier l'a écoutée. En gelant temporairement les prix et en adaptant les paramètres qui déterminent le niveau des prix (plus de lien avec les prix

du pétrole), les consommateurs paient enfin moins pour le gaz et l'électricité.

Augmentation des prix des denrées alimentaires

Un deuxième constat frappant concerne l'évolution des prix des denrées alimentaires. En 2007-2008, ces prix sont soudainement montés en flèche par rapport à nos pays voisins. Aujourd'hui encore, ils continuent à augmenter plus rapidement. Pour la BNB, ceci s'explique par un 'excès de régulation' et des 'problèmes de concurrence'. Les chiffres de l'Observatoire des prix mettent un autre constat en lumière : lorsque le prix des matières premières diminue dans un de nos pays voisins, cette tendance baissière est plus rapidement répercutée sur le prix des produits finis. En d'autres termes, en Belgique, les augmentations de prix sont rapidement répercutées sur le client, tandis que les baisses de prix ne leur sont pas octroyées et permettent de garder un rendement élevé. A ce sujet, notre ministre de l'Economie et les instances qu'il dirige ont encore du pain sur la planche.

lars.vandekeybus@fgtb.be

Plan pluriannuel d'investissement de la SNCB: débat au CCE

Le 21 mars 2013, Jannie HAEK, CEO de la SNCB Holding est venu présenter au Conseil central de l'économie (CEE) et au Conseil national du travail (CNT) le projet de Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la SNCB-Holding pour la période 2013-2025.

Ce Plan définit les grandes priorités de la SNCB pour les 13 ans à venir: sécurité, ponctualité, confort des passagers et augmentation des capacités.

Nous noterons en premier lieu l'insuffisance des moyens prévus dans ce PPI. L'enveloppe, qui prévoyait initialement 43 milliards d'euros, passe à 26 milliards d'euros, grâce, selon Monsieur HAEK, à des efforts de «rationalisation». Force est de constater qu'il y a surtout de nombreux aspects qui ne sont pas suffisamment abordés dans ce PPI. C'est le cas de l'accès à la Région de Bruxelles-Capitale, par exemple.

La clé de répartition entre la Flandre et la Wallonie (60/40) est respectée dans sa globalité, mais appliquée en fonction des besoins des Régions. La Région flamande dispose d'un réseau proche de la saturation

et à forte de densité de population, tandis que la Région wallonne dispose d'un réseau étendu et complexe et travaille au développement du RER.

De manière générale, on constate également un manque flagrant de vision globale. Le PPI devrait s'inscrire dans un véritable Plan de Mobilité, doté d'une vision à moyen et long termes, ce qui manque fortement en Belgique, comme le souligne un rapport récent de l'OCDE.

Le Gouvernement dispose avec la SNCB d'un levier-clé pour insuffler une véritable politique de mobilité, garantissant aux travailleurs et travailleuses l'accès à une mobilité durable, porteuse d'emploi de qualité, l'essor économique et l'engagement au niveau de la lutte contre les changements climatiques.

Suite à la présentation du 21 mars, les interlocuteurs sociaux ont convenu de rédiger un projet d'avis relatif à ce PPI. Projet d'avis dans lequel ces éléments (et d'autres) seront exposés.

Sebastien.storme@fgtb.be

Les travailleurs belges souffrent de technostress

Dans le cadre de la journée internationale pour la sécurité et la santé au travail du 28 avril, la FGTB a organisé une enquête en ligne. Cette enquête portait sur la nature et l'utilisation de machines et de robots, et sur les moyens de communication fixes et sans fil utilisés pendant les heures de travail. Nous avons plus particulièrement cherché à savoir quelles étaient les principales conséquences sur le plan de la charge psychosociale (stress et respect de la séparation vie privée – vie professionnelle) et des troubles musculo-squelettiques (douleurs aux articulations, tendons et membres supérieurs).

L'enquête a connu un grand succès. Nous avons récolté 1.760 réponses utilisables.

Le technostress existe bel et bien

- Plus de la moitié des répondants (53,6%) doivent travailler à un rythme dicté entièrement ou partiellement par une machine ou un ordinateur.
- 67,5% des utilisateurs de GSM ou smartphone y voient un facteur de stress **pendant les heures de travail**. Pour les utilisateurs de PC, ce pourcentage passe même à 72,4%. Parmi les travailleurs qui utilisent une tablette pendant leur travail, plus d'un sur 3 y voit une source de stress.
- **En dehors des heures de travail**, 68,7% des répondants considèrent l'utilisation d'un GSM ou d'un smartphone comme une source de stress. En ce qui concerne l'utilisation d'un ordinateur en dehors des heures de travail, le pourcentage est nettement inférieur (y compris par rapport à son utilisation au travail), à savoir 47,8% le considérant comme une source de stress. D'autre part, l'utilisation d'une tablette comme facteur de stress en dehors des heures de travail est comparable à son utilisation pendant les heures de travail: 34,1% disent y voir une source de stress.
- **Pas moins de 60% des répondants disent avoir besoin de vérifier les messages** qu'ils ont reçu à titre professionnel en dehors des heures de travail. Si l'on intègre les réponses «oui, constamment» et «oui, souvent», on en arrive à un pourcentage de 25,4%. Cela représente un travailleur sur quatre. Inutile de dire que ceci peut porter atteinte, dans une plus ou moins grande mesure, à la qualité de la vie privée des travailleurs concernés.
- Près de la moitié des travailleurs se sentent **obligés** de vérifier leurs messages

électroniques en dehors des heures de bureau.

- **Un lien entre l'utilisation des outils de communication technologiques et les troubles musculo-squelettiques** semble être démontré par l'enquête. Près de la moitié des répondants disent parfois ressentir des douleurs au niveau des mains, des épaules ou de la nuque, et près de 25% des répondants indiquent ressentir souvent ce type de plaintes.
- Les répondants estiment clairement que les **ondes électromagnétiques peuvent menacer leur santé**: seuls 20% d'entre eux semblent rassurés, tandis que plus de 60% prend le risque en compte sérieusement. Rappelons que le CIRC a classifié les rayonnements électromagnétiques comme potentiellement cancérigènes pour l'homme.

La FGTB réagit

Dans les prochaines semaines, nous réaliserons une analyse statistique plus détaillée, notamment par secteur d'activités, par statut (ouvrier/employé), par âge ou par sexe.

Nous souhaitons aussi mettre le point à **l'agenda politique**.

Nous transmettrons les conclusions et recommandations à la **ministre de l'Emploi et au Secrétaire d'Etat chargé des risques professionnels**. Nous soumettrons aussi le dossier au **président du Conseil supérieur pour la Prévention et la Protection au Travail**.

Nous interpellons parallèlement la ministre de la Santé publique, le Secrétaire d'Etat à l'environnement et le **ministre du Développement durable**, sur la base du constat que 60% des répondants estiment que leur santé est menacée par les rayonnements électromagnétiques émis par la technologie de communication sans fil.

Au niveau international

L'enquête et ses résultats ont déjà été transmis à la Confédération européenne des syndicats. Une action au niveau européen a en effet tout son sens. Nous nous réjouissons donc de pouvoir venir commenter les résultats de notre enquête à l'occasion d'un séminaire européen organisé en juin à Bilbao.

caroline.verdoot@fgtb.be
francois.philips@fgtb.be

Un site syndical à explorer

L'Institut syndical européen a développé un site où les délégués intéressés ou directement concernés par le dialogue social européen, notamment dans les entreprises, (comités d'entreprise européens, société européenne) trouveront une mine d'informations utiles: <http://fr.worker-participation.eu>

Ce site, en langue anglaise (avec quelques sections en français), fait le point sur les développements de ces nouveaux organes transnationaux mais également sur l'architecture des systèmes nationaux de représentation des travailleurs (organisations syndicales, taux de syndicalisation, de couverture des CCT, bien-être au travail, conseils d'entreprise, etc.). Et ce, pays par pays. Bref, de quoi se forger une idée assez précise du background syndical de vos collègues actifs, par exemple, dans le même comité d'entreprise européen. Sans oublier la banque de données des accords constitutifs des comités d'entreprise européens.

Le site publie également un bulletin trimestriel de nouvelles sur toutes les évolutions récentes dans ces matières, notamment au Parlement européen, au Comité économique et social ou même sur les séminaires ou formations que l'Institut syndical a organisés:

<http://fr.worker-participation.eu/A-propos-de-WP/What-s-new/News-Bulletin/News-Bulletin-worker-participation.eu7>

Bref, n'hésitez pas à explorer les sept parties de ce site et, si vous le désirez, à vous inscrire à leur bulletin d'information. Il suffit de le demander à l'adresse suivante: mnikolova@etui.org

Travailler à mi-temps pendant une incapacité de travail

Depuis le début du mois d'avril 2013, tout travailleur en incapacité de travail qui souhaite reprendre partiellement une activité professionnelle peut le faire sans obtenir préalablement l'autorisation de son médecin conseil.

L'arrêté royal du 12 mars 2013 modifiant en ce sens la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités a été publié au Moniteur belge du 02 avril 2013 (voir aussi erratum au Moniteur belge du 11 avril 2013).

Le travailleur en incapacité de travail qui reprend partiellement une activité professionnelle au cours de l'incapacité doit déclarer cette reprise à son organisme assureur au plus tard le 1er jour ouvrable qui la précède. Il doit aussi introduire, dans le même délai, auprès du médecin conseil de son organisme assureur, une demande d'autorisation d'exercer cette activité au cours de l'incapacité.

Le médecin conseil de l'organisme assureur du travailleur doit rendre sa décision au plus tard le 30ème jour ouvrable à dater du 1er jour de la reprise de l'activité professionnelle du travailleur au cours de l'incapacité.

La formule d'autorisation (qui le cas échéant précise la nature, le volume et les conditions d'exercice de l'activité) est notifiée au titulaire, par pli postal, au plus tard dans les 7 jours civils à dater de la décision, ou est remise au titulaire à l'issue de l'examen médical éventuel auquel a procédé le médecin conseil en vue de rendre sa décision.

■ POLITIQUE SOCIALE

Travailler plus longtemps? Oui, mais pas pour tous...

Ceux qui crient haut et fort que tout le monde doit travailler plus longtemps, font souvent partie de ceux pour qui une exception est prévue dans la réglementation sur les pensions...

Depuis 2009, les travailleurs doivent prêter 45 années de carrière pour bénéficier d'une pension complète. Sans exception. Fin 2011, le vice-premier ministre et ministre des Pensions, Vincent VAN QUICKENBORNE, fait passer son projet de loi pour l'Open VLD: à partir de 2013, les conditions de carrière et d'âge sont renforcées pour tous les travailleurs qui souhaitent prétendre à la pension anticipée. A partir de 2016, il faut justifier d'une carrière de 40 ans pour pouvoir prendre sa pension anticipée à partir de 62 ans. Une seule exception existe pour les personnes âgées de 57 ans. Celles-ci doivent travailler au maximum deux années de plus.

Les parlementaires, quant à eux, qui sont par ailleurs nombreux à déclarer que les travailleurs doivent travailler plus longtemps, peuvent obtenir une pension complète de quelque 6.000 euros à partir de 55 ans et après seulement 20 années de carrière! Après avoir fait pression sur l'opinion publique, les présidents des assemblées parlementaires de notre pays – y compris au niveau de la N-VA – ont approuvé une "réforme des pensions" pour les parlementaires. **Ils ont prévu pour eux-mêmes nettement plus d'exceptions que pour les 'simples' travailleurs:**

- L'âge de la pension est fixé à 62 ans. Mais des exceptions fermes sont prévues:
 - les parlementaires recevront une pension complète à partir de 36 ans de carrière, soit une sérieuse différence par rapport aux 45 années de carrière requises pour les salariés;

- pour ceux qui ont déjà 55 ans, la pension reste possible après 20 années de carrière;
- avant 2014, 20 années de carrière suffisent pour l'ensemble des parlementaires.

Pour les délégués provinciaux et politiques locaux, des exceptions semblables sont prévues: l'ancien calcul s'applique aux années prestées avant 2012 et les anciennes règles continuent de s'appliquer à ceux qui ont déjà 55 ans.

Travail autorisé en tant que pensionné

Les pensionnés peuvent travailler jusqu'à un certain montant. Ici aussi, la majorité s'est octroyée des avantages. Dans le nouveau projet de loi, tous les revenus supplémentaires ont été comptés de façon égale, y compris ceux tirés des mandats politiques. Dans la loi finale, Alexander DE Croo a prévu une exception: les revenus de mandats politiques déjà exercés avant la prise de cours de la pension ne sont pas pris en compte ni déduits de la pension.

D'autres exceptions?

On compte encore de nombreux autres avantages.

Un **gouverneur de Province** reçoit une pension complète après seulement 12 années de carrière.

Les **magistrats** se tournent, quant à eux, vers les plus hautes instances judiciaires pour s'opposer au calcul moins avantageux de leur pension.

Et les simples travailleurs? Ils boulotent, encore et encore ...

Quant aux plus de 400.000 chômeurs, dont 61.000 jeunes, ils attendent ... encore et encore.... de trouver enfin un emploi!

jef.maes@fgtb.be

Financement des soins de santé: plus transparent et plus régulier

Les bonnes nouvelles se doivent aussi d'être soulignées! Ces dernières années, le budget des soins de santé était régulièrement dépassé, dans un sens ou dans l'autre, de quelques milliards d'euros.

D'après le montant des dépenses pour l'année de 2012 dont nous venons de prendre connaissance, nous serions maintenant dans le bon. L'objectif budgétaire était fixé à 25,036 milliards d'euros. Ce sont finalement 24,985 milliards qui ont été dépensés, soit à peine 0,2% de différence avec l'objectif chiffré.

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard. Ces dernières années, l'INAMI et le Cabinet de la ministre de la Santé ont travaillé dur pour rendre les flux financiers plus transparents et plus réguliers, avec succès!

Une nouvelle étude pour les dépenses 2007-2011 a par ailleurs fait apparaître qu'il n'y a plus de différences entre les Régions.

Domage qu'aucun journal ne relaie cette bonne nouvelle.

jef.maes@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

Un contrat de travail établi dans une autre langue est-il valable en Communauté flamande?

Qu'une réglementation soit récente ou ancienne, on peut toujours vérifier si elle est conforme aux normes de l'Union européenne. C'est le cas, par exemple, pour le décret linguistique de 1973. Le 16 avril dernier, la Cour de Justice de l'UE a déclaré, en réponse à une question préjudicielle posée par le Tribunal du travail d'Anvers, que ce décret linguistique était contraire au principe de la libre circulation des travailleurs (art. 45 TFUE).

On reproche plus spécifiquement à ce décret qu'en cas d'occupation transfrontalière, seule la version en néerlandais des contrats de travail soit valable en droit. La Cour souscrit pleinement aux objectifs du décret linguistique (à savoir encourager le néerlandais, assurer la protection des travailleurs en leur fournissant les documents sociaux dans une langue compréhensible pour eux et ainsi permettre

une protection effective par les syndicats et garantir l'efficacité des missions de contrôle effectuées par l'inspection sociale).

Pour la Cour, ces objectifs peuvent très bien être atteints en permettant, non seulement, qu'en cas d'occupation transfrontalière, une copie du contrat de travail soit établie dans une autre langue (ce qui est déjà possible à la demande des délégués des travailleurs ou de la délégation syndicale dans l'entreprise), mais en permettant également que le contrat de travail lui-même soit établi dans une autre langue que le néerlandais et que cette version soit tout aussi valable en droit (au lieu d'être une simple copie).

A noter cependant que, dans les faits, cela implique qu'une version en néerlandais du document soit aussi à chaque fois établie.

lander.vanderlinden@fgtb.be

■ ECHO REGION BRUXELLES

Bruxelles en transition!

Le réseau bruxellois intersyndical de sensibilisation à l'environnement (BRISE) a mené, avec les militants des trois organisations syndicales, une réflexion stratégique sur la nécessaire transition de la société bruxelloise vers un modèle de développement à la fois plus juste et plus durable. Cette réflexion s'est concrétisée en 2013 par la réalisation d'un dossier: **Bruxelles en transition?**

Les préoccupations environnementales sont devenues une réelle priorité pour les syndicats. Elles questionnent les perspectives de croissance économique en général et de développement régional en particulier. Bruxelles est devenue une grande métropole économique; elle draine une richesse importante et sa population croît très rapidement. Paradoxalement, cette croissance génère du chômage et du travail précaire. En outre, elle ne garantit pas un droit égal au logement et elle compromet la préservation de l'environnement.

Ces préoccupations assez nouvelles figuraient, pour la première fois, au cœur des négociations du Pacte de croissance urbaine durable, conclu en 2010 par le gouvernement et les interlocuteurs sociaux bruxellois. Elles continuent d'animer le dialogue économique et social, notamment dans la perspective du futur *Plan régional de développement durable*.

Ce dossier a pour objectif de permettre aux militants syndicaux, mais également à toute personne sensibilisée par ces questions, de comprendre les dynamiques en cours à Bruxelles et de participer à ce large débat sur l'avenir de Bruxelles.

Il se compose de trois parties qui parcourent les enjeux de la transition durable, les principales questions qui font débat aujourd'hui et les leviers de l'action syndicale.

maria.vermiglio@fgtb.be

«La liberté d'être soi-même»

Les Jeunes FGTB de Bruxelles ont participé pour la seconde fois à la Belgian Pride, le 18 mai dernier.

La semaine précédente, l'Ecole syndicale de Bruxelles a organisé, dans ce cadre, un séminaire sur le thème «un genre, des genres... des préjugés aux discriminations sexistes, homophobes et transphobes.»

Colloque vendredi 31 mai 2013

Une politique industrielle est-elle encore possible en Europe?

En Belgique et en Europe, chaque jour apporte son lot de fermetures d'entreprises et de restructurations. Certains en viennent à se poser la question de la place de la politique industrielle sur le vieux continent.

Après un premier colloque, organisé en novembre 2012, autour de la question de la désindustrialisation, le Gresea, le Cepag et la FGTB wallonne vous invitent à réfléchir et à débattre sur la politique industrielle, son avenir, ses enjeux, ses limites...

Programme complet sur:
www.cepag.be/formations

Le colloque aura lieu de 9h15 à 13h à l'Espace Solidarité – rue de Namur 47 – 5000 Beez

Infos & inscriptions: cepag@cepag.be - T. 081/26 51 56 - F. 081/26 51 51

Le Cepag est sur Facebook !

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page, à l'aimer, à la commenter et, bien sûr, à diffuser nos événements sans modération !

Et toujours...

Le site www.cepag.be vous informe de toutes les activités et productions du Cepag

■ ECHO REGION WALLONIE

Parcours d'accueil des primo-arrivants en Wallonie

Le 24 décembre 2012, le Gouvernement wallon a adopté une note décisionnelle relative à la mise en place d'un parcours d'accueil pour les primo-arrivants¹. Elle définit le public-cible, les étapes, le caractère obligatoire de certaines étapes et les moyens à mettre en œuvre pour organiser ce parcours.

Le 14 janvier 2013, cette note décisionnelle a donné lieu à l'approbation en première lecture par le Gouvernement wallon d'un projet de décret remplaçant le livre II du code wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère. Le parcours d'accueil est précisé dans le titre III. Le parcours d'accueil, qui devra reposer notamment sur la mise en réseau d'opérateurs publics et privés, comprendra 4 modules censés répondre aux besoins des bénéficiaires en matière administrative, linguistique, de formation ou d'information. Il se veut être un processus d'émancipation des personnes qui arrivent en Wallonie.

Le Bureau de l'Interrégionale wallonne de la FGTB a pris position sur cette question². Il estime avant tout essentiel que le Gouvernement wallon structure un accueil permettant aux travailleurs et travailleuses migrants de s'installer en Wallonie dans le respect de leurs droits fondamentaux tels qu'inscrits dans la convention 143 de l'OIT (convention que la Belgique n'a pas encore ratifiée à ce jour).

En outre, la FGTB wallonne demande le retrait du caractère obligatoire de la première étape du parcours. Une évaluation sérieuse du dispositif doit être réalisée en termes d'efficacité et d'émancipation du public visé car le risque est grand de voir ce parcours se transformer en politique d'activation et d'exclusion des populations concernées.

Elle demande également que les moyens nécessaires soient consacrés à des politiques adéquates et non à des simulacres de politiques d'intégration via des modules d'alphabetisation et de formations sans

lendemain. Le primo-arrivant doit obtenir des droits en échange du respect de ses obligations ou du suivi de l'ensemble du parcours sur base volontaire.

La FGTB wallonne demande à être représentée dans la composition du comité de coordination qui sera chargé d'évaluer le processus.

Par ailleurs, il est important que ce parcours d'accueil s'inscrive dans la politique de lutte contre les discriminations et de diversité en Wallonie. En effet, les migrant(e)s comme d'autres travailleuses et travailleurs belges sont systématiquement discriminés à l'embauche et dans l'application des règles de droit social.

Dans le cadre de ces politiques d'accueil, il est essentiel, pour la FGTB wallonne, de créer des interfaces juridiques permettant, grâce à des juristes spécialisés en droit des étrangers et en droit social, de répondre concrètement à des questions touchant le droit des étrangers et le droit du travail, et d'instituer une jurisprudence à ce propos sur la base des jugements rendus par les cours du travail.

Dans le cadre des transferts de compétences, il est essentiel d'instaurer un lieu de concertation sociale au niveau wallon à l'image de ce qui existe au niveau du conseil consultatif de la main-d'œuvre étrangère en Belgique. Ce lieu nous permettrait d'être en ordre de marche pour la mise en œuvre des compétences sur le permis de séjour B et le permis de séjour A et ce, dans le contexte de la transposition de la Directive européenne sur le permis unique. Par ailleurs, il serait judicieux de rendre efficient le conseil consultatif des migrants en Fédération Wallonie-Bruxelles.

joseph.burnotte@cepag.be

¹ C'est-à-dire toute personne étrangère séjournant en Belgique depuis moins de trois ans et disposant d'un titre de séjour de plus de trois mois, à l'exception des citoyens d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen, de la Suisse et des membres de leur famille.

² Retrouvez la position complète de la FGTB wallonne sur www.fgtb-wallonne.be.

Lutte contre le chômage des jeunes: quelles nouvelles mesures?

Les chiffres du chômage des jeunes culminent dans toute l'Europe, avec des pics hallucinants de 40 à plus de 50% en Espagne, au Portugal et en Grèce. On est en train de créer une véritable génération «perdue» de jeunes peu qualifiés sur qui pèse la menace du chômage de longue durée. En outre, ces jeunes, une fois embauchés, se retrouvent souvent confrontés au travail temporaire et à l'insécurité d'emploi.

En Flandre, le chômage des jeunes se situait à 21,1% en mars 2013, soit une augmentation de 13,5% sur base annuelle. Chez nous aussi, les emplois précaires sont un problème. Un jeune sur trois dispose d'un contrat temporaire (contre 8% pour les plus âgés). Pour 70% des jeunes, le travail intérimaire représente une nécessité, et non un libre choix, tandis que 30 à 40% des jeunes ayant quitté l'école se retrouvent, 7 ans après leurs études, dans un emploi qui ne correspond pas à leur niveau.

Tant en Flandre qu'au niveau fédéral, plusieurs nouvelles mesures ont été décidées mais leurs contours précis demeurent pour l'instant peu clairs.

Nouvelles mesures politiques

Au niveau flamand, les 'Werkinlevings-trajecten' (accompagnement des jeunes qui quittent l'école sans diplôme) ont vu le jour. A ce projet s'ajoute le stage de transition fédéral, modulé au niveau flamand. En exécution du 'loopbaanakoord' (l'accord sur la carrière au niveau flamand), le plan d'action dans le cadre de la sortie anticipée du circuit scolaire est aussi finalisé.

Lors du contrôle budgétaire flamand, une enveloppe de 5 millions d'euros a été dégagée pour lutter contre le chômage des jeunes. On ne sait pas encore précisément à quoi sera affectée cette somme. Une piste serait d'utiliser le budget en partie pour renforcer l'accompagnement des jeunes dans les villes.

Au niveau fédéral, le stage d'attente (rebaptisé stage d'insertion professionnelle) a été prolongé jusqu'à 12 mois. Les contrôles de l'ONEM ont aussi été renforcés et des contrôles supplémentaires introduits. Les économies générées (via les sanctions et

réductions d'allocations) sont estimées à 62 millions d'euros.

Au rang des nouveautés, la mesure Activa est étendue aux jeunes peu qualifiés à partir du 1er juillet 2013 :

- le groupe-cible est élargi jusqu'à 27 ans ;
- la période maximale durant laquelle les allocations sont activées (500 euros par mois) est relevée à 3 ans ;
- la réduction ONSS pour l'employeur est aussi relevée (également 500 euros par mois) et prolongée (également 3 ans).

Conclusion

On peut se féliciter que de nouveaux moyens pour lutter contre le chômage des jeunes soient dégagés mais les mesures concrètes qui en découlent sont pour l'instant **très peu claires** et ne permettent pas de se prononcer à leur sujet. On s'attend à ce que ces moyens soient une fois de plus destinés à accompagner et activer les jeunes peu qualifiés. Le fait que l'on se concentre de façon limitée sur les engagements des employeurs reste un point d'attention. Nous renvoyons à ce sujet au rôle d'exemple des pouvoirs publics.

Au niveau fédéral, les conditions plus strictes du stage d'insertion et le contrôle du comportement de recherche entraînent une forte économie sur les allocations. Parallèlement, on prévoit un élargissement sensible des réductions pour les employeurs qui embauchent des jeunes peu qualifiés.

Tant au niveau flamand que fédéral, la politique pour ces groupes-cibles s'oriente surtout vers l'emploi dans des statuts qui coûtent peu ou rien à l'employeur et qui, en cas de stages, sont aussi précaires. Bien que ces statuts puissent être un tremplin vers le marché du travail, et ce certainement pour les jeunes peu qualifiés, on porte peu d'attention à la **perspective sur le long terme**. Les engagements attendus des employeurs sont plutôt minimales. Les jeunes, qui appartiennent à la catégorie la plus confrontée à l'insécurité d'emploi, se retrouvent ainsi plus longtemps (jusqu'à 3 ans dans le cas de l'Activa) dans des emplois subsidiés.

pdiepvents@vlaams.abvv.be

Présentation du baromètre de la pauvreté

Près d'1,6 million de personnes vivent, en Belgique, avec un risque de pauvreté élevé. Douze organisations sociales qui travaillent autour de la pauvreté se sont unies, depuis 2007, pour adapter la politique menée dans ce cadre. Pour mesurer si la politique en matière de santé, travail, revenu, logement, enseignement et société est suffisante, elles utilisent le baromètre de la pauvreté. Le groupe de recherche OASeS de l'Université d'Anvers assure le soutien scientifique de ce baromètre.

Le jeudi 23 mai 2013, la plateforme DECENNIUMDOELEN 2017 viendra présenter le sixième baromètre. Comment la situation de la population a-t-elle évolué en terme de pauvreté? La situation s'est-elle améliorée ou, à l'inverse, détériorée? L'effet de la politique menée est-il visible?

Programme

10h45: accueil presse

11h: discours de bienvenue par Jos GEYSSELS, président de Decenniumdoelen 2017

11h05: présentation scientifique du baromètre par le professeur Danielle DIERCKX

11h30: conclusions sur la politique relative à la pauvreté

11h45: questions

12h: lunch (l'occasion de discuter encore de l'un ou l'autre point)

Date: jeudi 23 mai – dès 10h45

Lieu: Fondation P&V, salle Lemaire du bâtiment P&V, rue royale 151, 1210 Bruxelles.

Merci de confirmer au préalable votre participation par mail à anny.vermeersch@decenniumdoelen.be

Pour plus d'informations: www.decenniumdoelen.be (uniquement en néerlandais)

Benchmarking Working Europe 2013

L'ETUI, l'institut syndical européen, vient de publier l'édition 2013 de son rapport annuel qui en est à sa treizième édition. Selon l'ETUI, la crise que nous connaissons et les mesures proposées poussent à une fragmentation accrue de l'Europe alors même que l'intégration est et reste l'un de ses objectifs proclamés. On voit se dessiner des divergences de plus en plus grandes entre les pays, dues notamment à une course à la compétitivité faite, dans certains pays, de destruction du droit du travail, d'affaiblissement de la négociation collective, de baisse du pouvoir d'achat et de démantèlement de la protection sociale. Une fois de plus, ce rapport se révèle être une mine d'or d'informations en tout genre. Disponible et téléchargeable en EN et en FR sur <http://www.etui.org/>.

...

Les Assises annuelles de la Coopération au Développement

Les Assises annuelles de la Coopération au Développement, qui se sont tenues le 7 mai, portaient sur les nouveaux objectifs de développement que se fixera la communauté internationale sous l'égide de ONU après 2015.

La FGTB a été impliquée dans la préparation des Assises, appuyée par les interventions de l'OIT et de la CSI. Si bien que plusieurs priorités syndicales ont été retenues dans les conclusions. Parmi celles-ci, nous retiendrons la lutte contre les inégalités de revenu, le rôle de la protection sociale et des salaires dans cette lutte et le renforcement des capacités du Sud à financer son propre développement via la fiscalité.

■ RELATIONS INTERNATIONALES

Bangladesh: souscrivez, vous aussi, aux différentes actions

Plus de 1100 ouvriers du textile sont décédés suite à l'écroulement d'un bâtiment de 8 étages au Bangladesh le 24 avril dernier. La veille, le bâtiment Rana Plaza qui abritait 5 usines textile, avait présenté d'importantes fissures et un ordre d'évacuation avait été donné. Les propriétaires du bâtiment et des usines avaient nié cet avertissement et insisté pour que le travail soit poursuivi, quelques heures avant l'effondrement du bâtiment. Cette catastrophe, après l'incendie de l'usine de confection de Tazreen en novembre dernier, montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un accident isolé, mais d'un problème structurel dans l'industrie textile du Bangladesh.

Sous la pression des marques et des acheteurs de vêtements, il faut produire à des prix toujours plus bas. On économise alors sur les salaires et la sécurité des bâtiments. Moins d'1% des ouvriers du textile du Bangladesh sont représentés par un syndicat. Le salaire minimum y est de 38 dollars par mois. La législation du travail ne permet pas aux travailleurs de s'affilier à un syndicat ni de lutter pour obtenir des lieux de travail sûrs et de meilleures conditions de travail et de salaire.

Plusieurs pétitions

Si s'indigner est une bonne chose, agir en est une meilleure. C'est pourquoi, la FGTB soutient les initiatives suivantes:

- La campagne Vêtements propres et achACT lancent, avec la FGTB, un appel à une action immédiate des marques de vêtements internationales, via la pétition internationale Clean Clothes Campaign. En signant la pétition, vous veillez à ce que les marques impliquées dans l'accident du Rana Plaza, et toutes les autres marques qui achètent leurs vêtements au Bangladesh prennent leurs responsabilités. Signez la pétition pour insister auprès des entreprises pour qu'elles ratifient le 'Bangladesh Fire and Building Safety Agreement' (Accord sur la prévention des incendies et la sécurité des bâtiments): www.achact.be

- Avec IndustriALL Global Union et IndustriALL Bangladesh Council, LabourStart mène la campagne 'Make garment factories in Bangladesh safe' via laquelle les pouvoirs publics sont appelés à entreprendre au plus vite des actions pour garantir la liberté d'association, améliorer les constructions et la sécurité face aux incendies, et augmenter le salaire minimum des plus de 3 millions de travailleurs du secteur du textile au Bangladesh. Envoyez votre message de solidarité pour soutenir ces revendications au Premier ministre et ministre de l'Emploi du Bangladesh via http://www.labourstartcampaigns.net/show_campaign.cgi?c=1813
- Avaaz mène aussi des actions et appelle les PDG de plusieurs grandes marques à s'engager pour de meilleures constructions et normes de sécurité. Vous pouvez signer cet appel via le lien ci-dessous: http://www.avaaz.org/fr/ecrasees_en_faisant_nos_vetements/?bxuOndb&v=24799

Le rôle de l'UE

Global Union accueille positivement l'engagement de la Commission européenne de faire pression sur le Bangladesh afin qu'il respecte les normes internationales du travail. Pour la CSI, IndustriALL Global Union et IndustriALL European Trade Union, l'UE ne doit pas uniquement considérer la situation sous l'angle de la sécurité et de la santé. Lorsque les travailleurs ont un syndicat fort derrière eux, ils sont capables de négocier pour obtenir des lieux de travail sûrs desquels ils peuvent évacuer rapidement lorsqu'un danger se présente. Dès lors, l'UE doit s'assurer que la liberté d'association soit au cœur des engagements des pouvoirs publics. Il faut par ailleurs faire pression sur l'industrie et les pouvoirs publics pour assurer aux travailleurs un salaire décent. Sous la pression des employeurs, les pouvoirs publics ont refusé d'augmenter le salaire mensuel minimum de 36 dollars.

La FGTB continuera à suivre ce dossier avec la plus grande attention.

els.dirix@fgtb.be